

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :** Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :** Havva ISIK, Carole COURTIAL

**Secrétaire :** Sandrine CLAVIERES

*Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.*

*Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.*

*Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.*

*Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.*

---

**Rapport N° 3**

**AVIS CONFORME DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT PAR LE CCAS**

---

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ayant son siège social à Clermont-Ferrand, 1 rue Saint-Vincent, a décidé de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un prêt à taux fixe et capital constant d'un montant de 124 050 euros afin de financer le rachat du bâtiment du logements-foyer "M et M VIPLE". Cet emprunt sera contracté sur le budget de cet établissement.

Vu la demande formulée par le CCAS ;

Vu l'article L. 2121-34 du Code général des collectivités territoriales ;

**AVIS CONFORME**

La Commune de CLERMONT-FERRAND rend un avis conforme pour la souscription d'un prêt d'un montant de 124 050 euros, par le CCAS, ayant son siège social à Clermont-Ferrand, 1 rue Saint-Vincent, auprès de la CAISSE D'EPARGNE, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant du prêt : 124 050 euros
- Durée du prêt : 8 ans
- Périodicité des échéances : échéances annuelles
- Remboursement du capital : capital constant
- Taux d'intérêt : taux fixe de 2,84 %

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à cette demande d'avis conforme.

## **DELIBERATION**

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibérations.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 février 2014,

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint aux Finances,

Alain BARDOT